



MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée durant toute l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, quel que soit leur statut, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire Melun Val de Seine, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique: <https://tsmelunvaldeseine.consonanceweb.fr/>

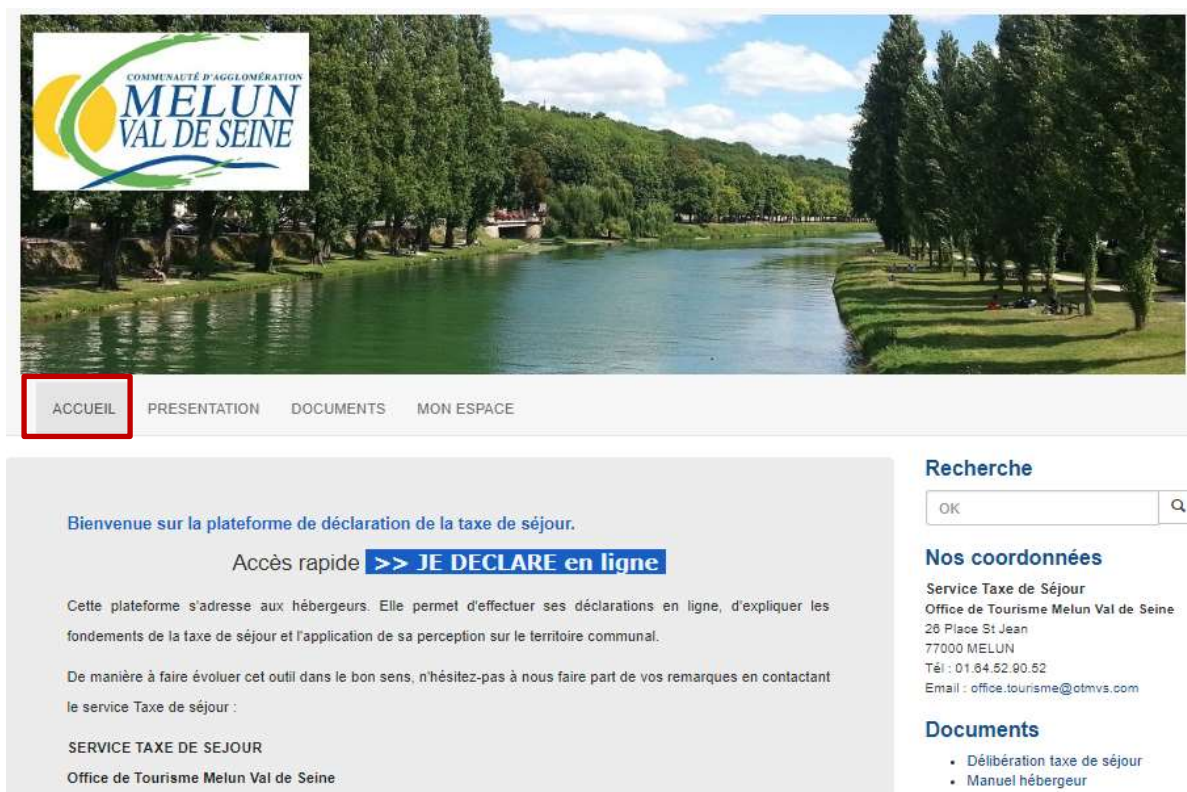
La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

2. La plateforme

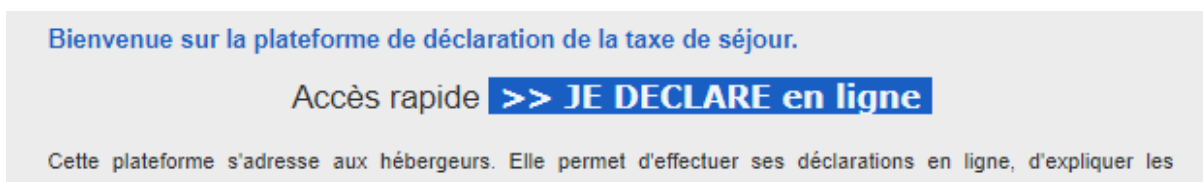
Taper l'url <https://tsmelunvaldeseine.consonanceweb.fr/> dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- La page Accueil

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :

Documents

- Délibération taxe de séjour
- Manuel hébergeur

- La page Présentation

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.



La Taxe de séjour

Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour existe en France depuis 1910. Elle est instituée sur un territoire afin d'en favoriser le développement touristique.

A quoi sert la taxe de séjour ?

Le produit de la Taxe de Séjour est intégralement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de l'intercommunalité et à ce titre est reversée chaque année à l'Office de tourisme intercommunal.

Quelle taxe de séjour pour notre intercommunalité ?

Une taxe de séjour au réel est appliquée sur le territoire.

Recherche

Nos coordonnées

Service Taxe de Séjour
Office de Tourisme Melun Val de Seine
26 Place St Jean
77000 MELUN
Tél : 01.64.52.90.52
Email : office.tourisme@otmvs.com

Documents

- Délibération taxe de séjour
- Manuel hébergeur

- La page Législation

Cette page vous présente les textes de lois qui encadrent la Taxe de Séjour.



Ressources / Documents

Les textes de lois qui encadrent la Taxe de séjour

ARTICLES GÉNÉRAUX DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

[Article L2333-26](#) : Territoires aptes à mettre en place la taxe de séjour

[Article L2333-27](#) : Affectation des recettes de la taxe de séjour

[Article L2333-28](#) : Fixation de la période de perception

[Article L2333-29](#) : Population assujettie à la taxe de séjour

[Article L2333-36](#) : Répartition des établissements assujettis à la taxe de séjour par arrêté municipal

[Article L2333-37](#) : Fonctionnement des collectes de la taxe de séjour

Recherche

Nos coordonnées

Service Taxe de Séjour
Office de Tourisme Melun Val de Seine
26 Place St Jean
77000 MELUN
Tél : 01.64.52.90.52
Email : office.tourisme@otmvs.com

Documents

- Délibération taxe de séjour
- Manuel hébergeur

- La page Mon Espace

Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



Mon espace

[Mot de passe oublié ?](#)

3. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.



Mon espace

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Déconnexion

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#) [Mes états](#)

- Onglet Coordonnées

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Mon espace

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Déconnexion

[Coordonnées](#) [Mes hébergements](#) [Déclarer](#) [Mes anciennes déclarations](#) [Mes états](#)

Raison sociale :

TEST HEBERGEUR

Adresse :

77000 MELUN

Modifier mon mot de passe

- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Mon espace

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Déconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
HEBERGEMENT TEST	77000 MELUN	Hôtellerie	***	0		Consulter les périodes d'ouverture

- Onglet Déclarer

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.

Mon espace

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Déconnexion

Coordonnées Mes hébergements Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoiles	Capacité maxi	Mail	Période de déclaration
HEBERGEMENT TEST	77000 MELUN	Hôtellerie	***	0		Choisissez une période de déclaration ▼

Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Description	Nombre de nuitées
Plein tarif (Nombre total de personnes logées au plein tarif x nombre de nuits)	0 x 0,66 €
Exonérations	
Exonérées :	0 x 0 €
Taxe additionnelle départementale +10% (Déjà incluse dans le tarif)	
Totaux	
Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérées :	
Déclarer Retour à la liste	

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (soit les personnes de plus de 18 ans)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

*Total des nuitées « Plein tarif » du mois : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées exonérées (*moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes «Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

*Total des nuitées « exonérées » du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée »*

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 pe

>> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

- Onglet Mes anciennes déclarations

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « **reçu** ».

Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel	HOTEL DE PARIS	12 RUE DE LA CHAMPMESLE	16/03/2017	Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

SIGNALER UNE ERREUR

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.